

EXTRAIT
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE KERFOT
Séance du 01 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf le premier du mois de février à 18h00, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude VITEL, Maire.

Etaient présents :CLECH Chantal;LE GUEN Anita ; LE MEUR Yves ; THOMAS David ; LE ROY Pierre;BOCHER Georges ; FAVEAUX Roseline ; LE SENECHAL Caroline ; PAUL Mickaël;SAMSON-RAOUL Caroline ; QUEMENER Marie-Paule ; LE ROLLAND Marie-Aimée;DELAUNAY Yvon représenté par LE MEUR Yves ; OLLIVIER Patrick représenté par THOMAS David.

Etaient absents :

M . LE MEUR Yves a été nommé secrétaire.

Rapport annuel sur le prix et la qualité de service 2017 :Assainissement collectif

En application du décret n°95-635 du 06 mai 1995, Monsieur le Maire est tenu de présenter chaque année à son assemblée, un rapport sur le prix et la qualité du Service public Assainissement collectif.

Suite à cette obligation, Monsieur le Maire a présenté et remis aux Conseillers municipaux les rapports annuels relatifs à l'exercice 2017 établis par la GPA et donne acte de la communication.

***Pour copie conforme
Le Maire***

L'INFORMATIONS

assainissement

La feuille d'information sur l'assainissement collectif

2017

QUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION

(SECTEUR PAIMPOL)

Extrait du rapport annuel 2017
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie de QUINGAMP

ORGANISATION

Intercommunale

La Communauté de Communes PAIMPOL-GOELO a intégré la nouvelle communauté d'agglomération QUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION depuis le 1^{er} janvier 2017.

Sur le territoire de GP3A, on a en 2017, 6 services d'assainissement collectif :

- secteur exploité en régie
- secteur QUINGAMP (affermage SUEZ)
- secteur PAIMPOL (affermage VEOLIA en 2017)
- secteur PLOUBAZLANEC (affermage VEOLIA en 2017)
- secteur PLOUEZEC (affermage VEOLIA en 2017)
- secteur PONTRIEUX (affermage NANTAISE DES EAUX en 2017)

La présente fiche ne concerne que le service du secteur de PAIMPOL.

Il regroupe les communes de : KERFOT, LANLEFF, LANLOUP, PAIMPOL, PLEHEDEL, PLOUBAZLANEC, PLOUEZEC, PLOURIVO et YVIAS.

La population desservie est de 19 271 habitants.



9 communes adhérentes

EXPLOITATION

par la société
Veolia eau – CGE
en affermage

En régie

La société Veolia eau - CGE a la responsabilité en 2017 du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service sur les communes de Paimpol, Plouézec et Ploubazlanec.

L'agglomération a la responsabilité en 2017 du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service sur les communes de Kerfot, Plourivo, Pléhédel, Lanleff, Lanloup et Yvias.

La communauté de communes garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages en 2017.



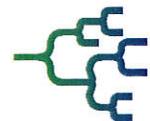
COLLECTE DES EAUX

USÉES

Un réseau de 196 km

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 9 290 habitations ou immeubles.

Le réseau est composé de 196 km de collecteurs et 47 postes de refoulement.



ÉPURATION

6 stations

Les eaux usées sont traitées par :

- la station d'épuration de Keraudren à Paimpol,
- la station d'épuration de Lan Vihan à Plouézec,
- la lagune de Bréhec à Plouézec,
- le filtre à sable du Roudou Hellou à Pléhédel,
- la lagune de Saint Judoce à Yvias,
- le filtre à sable du Bourg à Lanleff



PRIX

De 312,79 € à 353,38 €
pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2018, toutes taxes comprises) :

Kerfot : 312,79€ soit 2,61 €/m³, +5,63% par rapport à 2017
Lanleff : 346,51€ soit 2,89 €/m³,
Lanloup : 316,95€ soit 2,64 €/m³, +6,35% par rapport à 2017
Paimpol : 331,35 € soit 2,76 €/m³, +2,94% par rapport à 2017
Pléhédel : 316,15€ soit 2,63 €/m³, +4,95% par rapport à 2017
Ploubazlanec : 342,96€ soit 2,86 €/m³, +0,69% par rapport à 2017
Plouézec : 353,38€ soit 2,94 €/m³, -0,82% par rapport à 2017
Plourivo : 353,85€ soit 2,95 €/m³, -1,34% par rapport à 2017
Yvias : 319,74€ soit 2,66 €/m³, +5,78% par rapport à 2017

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le

ID : 022-200067981-20181217-D20181215B-DE

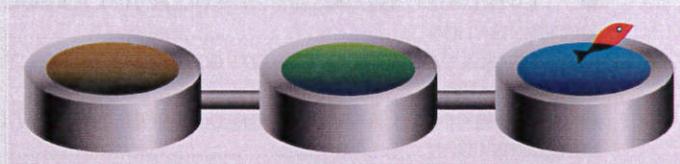
Rapport annuel

GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION (SECTEUR PAIMPOL)

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2017

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	5
■	CONVENTIONS DE TRANSFERT D'EFFLUENTS	6
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	6
■	GLOSSAIRE	12
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	13
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	13
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION 14	
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION 15	
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION 16	
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION 17	
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION 18	
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION 19	
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF LANLOUP Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION.....	20
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF YVIAS Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION.....	21
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF LANLEFF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION.....	22
■	RECETTES D'EXPLOITATION	23
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	24
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	24
■	CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES	25
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	26
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	26
■	ETAT DE LA DETTE.....	26
■	AMORTISSEMENTS REALISES	26
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	27
■	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.....	27
■	PRIX GLOBAL : PAIMPOL.....	28
■	PRIX GLOBAL : PLOUBAZLANEC.....	29
■	PRIX GLOBAL : PLOUEZEC.....	30
■	PRIX GLOBAL : KERFOT.....	31
■	PRIX GLOBAL : PLEHEDEL	32
■	PRIX GLOBAL : PLOURIVO	33
■	PRIX GLOBAL : LANLOUP.....	34
■	PRIX GLOBAL : YVIAS	35
■	PRIX GLOBAL : LANLEFF	36

■ **Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif**

■ **ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE**

La Communauté de Communes PAIMPOL-GOELO a intégré la nouvelle communauté d'agglomération GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION depuis le 1er janvier 2017.

Sur le territoire de GUINGAMP-PAIMPOL ARMOR-ARGOAT AGGLOMERATION, on a en 2017, 6 services d'assainissement collectif :

- secteur exploité en régie en 2017
- secteur GUINGAMP (affermage SUEZ)
- secteur PAIMPOL (affermage VEOLIA en 2017)
- secteur PLOUBAZLANEC (affermage VEOLIA en 2017)
- secteur PLOUEZEC (affermage VEOLIA en 2017)
- secteur PONTRIEUX (affermage NANTAISE DES EAUX en 2017)

Le présent rapport concerne uniquement le SECTEUR PAIMPOL.

Les communes de ce service sont les suivantes : KERFOT, LANLEFF, LANLOUP, PAIMPOL, PLEHEDEL, PLOUBAZLANEC, PLOUEZEC, PLOURIVO et YVIAS.

Le présent rapport concerne l'ensemble des services exploités en affermage et en régie.

■ **ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE**

La population permanente desservie est d'après le dernier recensement de l'INSEE de 12 689 habitants.

A partir de ces données et en prenant en compte les résidences secondaires et la population touristique, on peut estimer la population totale majorée desservie en période estivale à :

- 19 271 habitants (soit un ratio de 2,18 habitants par abonné).

■ **CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE**

- *Mode de gestion en 2017*

Commune de PAIMPOL

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er janvier 2006.

La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Les avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/07/2008	Rémunération du délégataire. Pénalité en cas d'insuffisance du rendement épuratoire.
2	28/04/2010	Modification de la rémunération du délégataire suite à mise en place d'un prétraitement de stabilisation aérobie des matières de vidanges. Substitution de l'indice ICHTTS1 par l'indice ICHT-E dans la formule de révision du tarif.
3	10/12/2013	Transfert de compétence à la CCPG. Nouveau règlement de service. Réalisation des branchements neufs. Nouvelles normes de rejet. Transfert du droit de déduction à TVA.
4	19/03/2014	Reversement des surtaxes – mandat d'auto-facturation au délégataire. Prix supplémentaires au Bordereau des Prix Unitaires.
5	01/01/2015	Intégration de nouveaux ouvrages. Mise en place d'un diagnostic permanent.
6	03/06/2015	Réalisation de contrôles complémentaires sur branchements d'assainissement collectif. Modification modalités de reversements surtaxe et matières de vidange.
7	24/02/2016	Valorisation des boues par le SMITRED, nouvelles obligations (guichet unique, amiante, azote), travaux supplémentaires dans le cadre du programme de reconquête de la qualité de l'eau en Baie de Paimpol.

Commune de PLOUBAZLANEC

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2012.

La durée du contrat est de 6 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Les avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	10/12/2013	Transfert de compétence à la CCPG. Nouveau règlement de service. Réalisation des branchements neufs. Transfert du droit de déduction à TVA.
2	19/03/2014	Reversement des surtaxes – mandat d'auto-facturation au délégataire. Prix supplémentaires au Bordereau des Prix Unitaires.
3	01/01/2015	Intégration de nouveaux ouvrages. Mise en place d'un diagnostic permanent.

Commune de PLOUEZEC

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2014.

La durée du contrat est de 4 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Les avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	19/03/2014	Reversement des surtaxes – mandat d'auto-facturation au délégataire. Régularisation de TVA en fin de contrat.
2	24/02/2016	Valorisation des boues par le SMITRED, nouveau poste de refoulement (Moulin Minard), travaux supplémentaires dans le cadre du programme de reconquête de la qualité de l'eau en Baie de Paimpol.

Pour ces 5 communes, le service est exploité en régie.

Commune de LANLEFF

La commune de LANLEFF dispose d'un nouveau système d'assainissement collectif mis en service depuis le 1^{er} mai 2017 et exploité en régie.

- *gestion actuel*

Communes de PAIMPOL, PLOUBAZLANEC, PLOUEZEC, LANLOUP, PLEHEDEL et PLOURIVO:

A compter du 1^{er} janvier 2018 le service sera exploité en affermage. Le délégataire sera la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat prenant effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 6 ans.

Communes de LANLOUP, LANLEFF et YVIAS

Pour ces 3 communes, le service est exploité en régie.

■ **PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE**

Pour les 3 communes en affermage (PAIMPOL, PLOUBAZLANEC et PLOUEZEC)

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	assainissement complet
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration
Prestations particulières	contrôle des branchements, curage, inspection télévisée des canalisations, manutention et évacuation des boues et des sous-produits, suivi agronomique des boues, traitement des boues

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des branchements, des collecteurs (>6m), du génie civil
----------------	---

Pour les 5 communes en régie (KERFOT, LANLOUP, PLEHEDEL, PLOURIVO et YVIAS)

La collectivité prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	assainissement complet
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages

■ CONVENTIONS DE TRANSFERT

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Import	Permanent	GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION - PLOUBAZLANEC	raccordement du réseau de collecte des eaux usées de la commune de Ploubazlanec aux installations de la commune de Paimpol	01/03/2001	
Convention	Import	Permanent	Commune de PLOUHA	Hameau de Bréhec	01/01/2009	30 ans

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements (domestiques)	2016	2017	Variation
PAIMPOL	4 224	4 314	2,09%
PLOUBAZLANEC	1 765	1 802	2,05%
PLOUEZEC	1 642	1 646	0,24%
KERFOT	230	230	0,00%
LANLOUP	170	168	-1,19%
PLEHEDEL	247	245	-0,82%
PLOURIVO	805	805	0,00%
YVIAS	80	80	0,00%
Nombre total d'abonnés	9 163	9 290	1,37%

■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2016	2017	Variation
PAIMPOL	317 441	317 948	0,16%
PLOUBAZLANEC	98 527	96 207	-2,41%
PLOUEZEC	96 440	87 065	-10,77%
KERFOT	14 505	14 685	1,23%
LANLOUP	8 485	8 987	5,59%
PLEHEDEL	14 689	15 790	6,97%
PLOURIVO	50 036	50 774	1,45%
YVIAS	5 333	5 179	-2,97%
Volume total facturés	605 456	596 635	-1,48%

■ CARACTERISTIQUES DES SYSTEMES DE COLLECTE

Le service gère plusieurs systèmes d'assainissement :

- PAIMPOL – PLOUBAZLANEC – PLOURIVO avec rejet au niveau de la station d'épuration de Keraudren à Paimpol

- PLOUEZEC – KERFOT – PLOUHA (secteur station d'épuration de Lan Vihan à Plouézec ; à noter que depuis le 1^{er} avril 2015, les eaux usées de la commune de Kerfot sont transférées vers la station d'épuration de Plouézec
- LANLOUP avec rejet au niveau de la lagune de Bréhec à Plouézec
- PLEHEDEL avec rejet au niveau du filtre à sable du Roudou Hellou à Pléhédel
- YVIAS avec rejet au niveau de la lagune de Saint Judoce à Yvias
- LANLEFF avec rejet au niveau du filtre à sable du Bourg à Lanleff.

- Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

Linéaire [km] – réseau gravitaire et refoulement	2016	2017	Variation
PAIMPOL - PLOUBAZLANEC - PLOURIVO	133,587	133,807	0,16%
PLOUEZEC - KERFOT	49,252	49,862	1,22%
LANLOUP	5,322	5,322	0,00%
PLEHEDEL	4,751	4,751	0,00%
YVIAS	2,055	2,055	0,00%
LANLEFF	0	0,33	100,00%
Linéaire total	194,967	196,127	0,59%

- Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'Épuration de Keraudren

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : PAIMPOL

Lieu-dit : Keraudren

Capacité nominale : 22 000 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	1320 kg/j	2340 kg/j	1980 kg/j	330 kg/j	88 kg/j	4400 m³/j

Prescriptions de rejet

- Autorisation du 09/08/2006

Milieu récepteur du rejet : la mer Manche

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le

ID : 022-200067981-20181217-D20181215B-DE

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	(%)	(kg/j)	Réhibitoire (mg/l)
DBO5		10	ou	96		
DCO		50	ou	89		
MES		20	ou	95		
NKj		15				
NGL		15	ou	77		
Pt		2	ou	89		

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	256 kg/j	861 kg/j	571 kg/j	76 kg/j	175 kg/j	11 kg/j	2 636 m³/j
Rendement de la station d'épuration	98 %	96 %	98 %	96 %	94 %	93 %	Sans objet

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2016	2017	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	195	114	-41%

■ Station d'épuration de Lan Bihan à Plouézec

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : PLOUEZEC

Lieu-dit : Lan Vihan

Capacité nominale : 5 000 Equivalent habitant

La station d'épuration reçoit les eaux usées en provenance de PLOUEZEC, de PLOUHA (Bréhec) et de KERFOT depuis le 1^{er} avril 2015.

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NK	Pt	Débit
Capacité	275 kg/j	625 kg/j	300 kg/j	20 kg/j	75kg/j	1336 m³/j

Prescriptions de rejet

Autorisation du 08/04/2016

Milieu récepteur du rejet : le ruisseau de L'Etang Neuf (affluent du ruisseau de St-Samson).

Paramètres	Concentration mg/l moy. Jour	Flux maxi en kg/j temps sec nappe basse 756 m ³ /j	Flux maxi en kg/j temps pluie nappe basse 1114 m ³ /j	Flux maxi en kg/j temps sec nappe haute 970 m ³ /j	Flux maxi en kg/j temps pluie nappe haute 1336 m ³ /j
DCO	50	37,8	55,7	48,9	66,8
DBO5	20	15,1	22,3	19,5	26,7
MES	30	22,7	33,4	29,3	40
NH4+	3	2,2	3,3	2,9	4
Paramètres		Concentration mg/l en moyenne annuelle			
NGL		15			
Pt en mg/l de P		1			

temps sec : absence de pluie dans les 48h qui précèdent la mesure

nappe basse : juin à octobre - nappe haute : novembre à mai (sauf conditions exceptionnelles)

Et en sortie de lagunage :

Paramètres	Concentration mg/l en moyenne annuelle
Escherichia Coli	10 ³ germes/100 ml

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	110 kg/j	332 kg/j	186 kg/j	39 kg/j	39 kg/j	5 kg/j	514 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	98 %	95 %	97 %	94 %	91%	91 %	Sans objet

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2016	2017	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	40	40	0 %

■ Lagune de Bréhec à Plouézec (LANLOUP)

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel

Commune d'implantation : PLOUEZEC

Lieu-dit : Bréhec

Capacité nominale : 800 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	Débit
Capacité	48 kg/j	96 kg/j	120 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Déclaration du 18/12/1985

Milieu récepteur du rejet : le ruisseau de Kergolo puis rejet dans la Mer.

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Rédhibitoire (mg/l)
DBO5		40				3,2	
DCO		120				9,6	
MES		120				9,6	
NKj		40				3,2	
Pt		8				0,64	

■ **Station d'épuration par filtre à sable du Roudou Hellou à Pléhédel**

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre à sable

Commune d'implantation : PLEHEDEL

Lieu-dit : Roudou-Hellou

Capacité nominale : 750 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	45 kg/j	115 m³/j

Prescriptions de rejet

Déclaration du 03/01/1995

Milieu récepteur du rejet : le ruisseau de Kernarquer (affluent du Leff).

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Valeur Rédhibitoire (mg/l)
DBO5		30				2,25	
DCO		90				6,75	
MES		30				2,25	
NKj		10				0,75	
Pt		8				0,6	

■ **Lagune Naturelle de Saint Judoce (YVIAS)**

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel

Commune d'implantation : YVIAS

Lieu-dit : St Judoce

Capacité nominale : 150 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	9 kg/j	22,5 m ³ /j

Prescriptions de rejet

<200 Équivalent Habitant – pas de déclaration

Milieu récepteur du rejet : le ruisseau le Saint Judoce (affluent du Leff).

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Valeur Rédhitoire (mg/l)
DBO5		35		60			
DCO				60			
MES				50			

■ Station d'épuration par filtre à sable du Bourg à Lanleff

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre à sable non drainé et infiltration

Commune d'implantation : LANLEFF

Lieu-dit : Bourg

Capacité nominale : 40 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	2,4 kg/j	6 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Milieu récepteur du rejet : infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Valeur Rédhitoire (mg/l)
DBO5		35					
DCO		125					
MES		35					
NTK		20					
Pt		-					

■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche.

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,1800	0,1800

GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLO

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PAIMPOL

2017

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	18,93	40,00	+111,30 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,8561	0,5395	-36,98 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	24,56	14,15	-42,39 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,0452	1,3395	+28,16 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,18	0,18	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

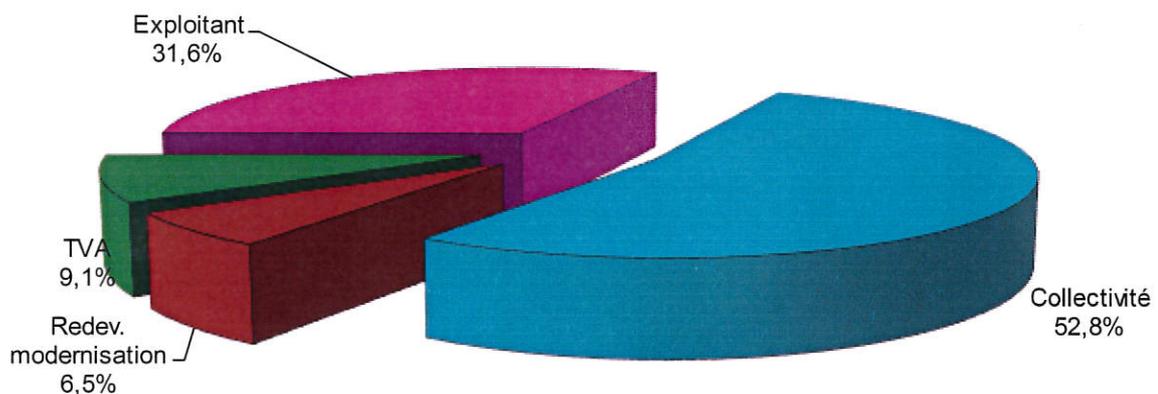
	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	121,66	104,74	-13,91 %
Collectivité	149,98	174,89	+16,61 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60	21,60	0,00 %
TVA	29,32	30,12	+2,73 %
Total [€ TTC]	322,56	331,35	+2,73 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,94 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :2,76 €/m³Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0028 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,12	40,00	-2,72 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,534	0,5395	+1,03 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,20	40,41	-1,92 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,1816	1,2086	+2,29 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,18	0,18	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

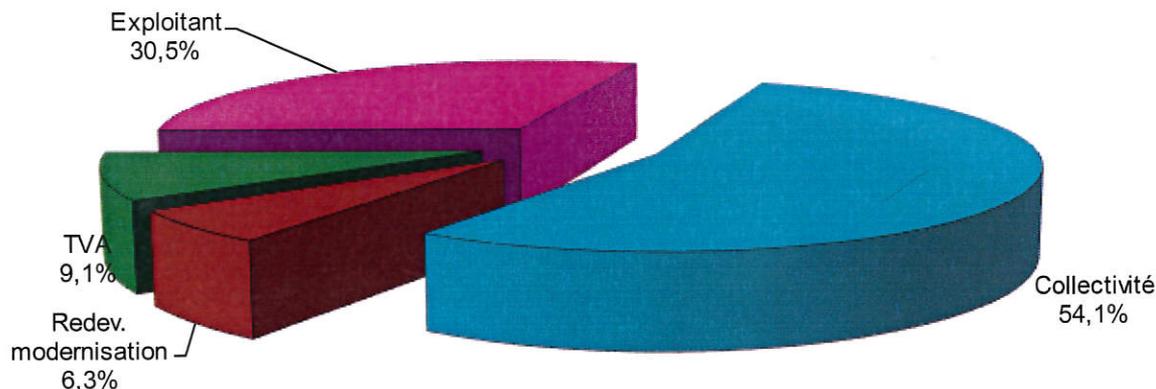
	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	105,20	104,74	-0,44 %
Collectivité	182,99	185,44	+1,34 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60	21,60	0,00 %
TVA	30,98	31,18	+0,65 %
Total [€ TTC]	340,77	342,96	+0,64 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,69 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,86 €/m³
 0,0029 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLO

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PLOUEZEC

2017

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	45,34	40,00	-11,78 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,0201	0,5395	-47,11 %
	Prix m3 traité pour Brehec et Kerfot	0,9084	0,9200	+1,28 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	33,70	38,11	+13,09 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,839	1,3067	+55,74 %
	Prix m3 traité pour Brehec et Kerfot			
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,18	0,18	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

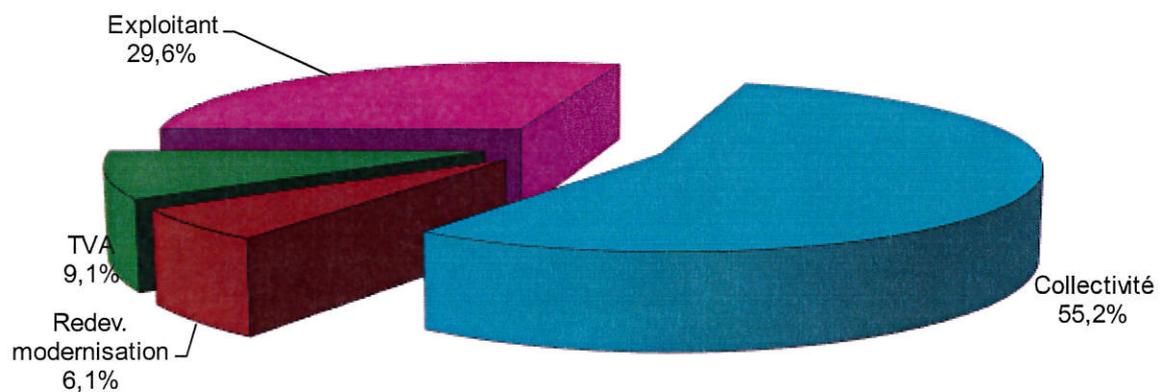
	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	167,75	104,74	-37,56 %
Collectivité	134,38	194,91	+45,04 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60	21,60	0,00 %
TVA	32,37	32,13	-0,74 %
Total [€ TTC]	356,10	353,38	-0,76 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-0,82 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :2,94 €/m³Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0029 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION
 ASSAINISSEMENT COLLECTIF : KERFOT 2017 tarif domestique de la commune

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	40,00	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,000	0,5395	
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	76,54	36,17	-52,74 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,4351	1,0153	-29,25 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,18	0,18	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

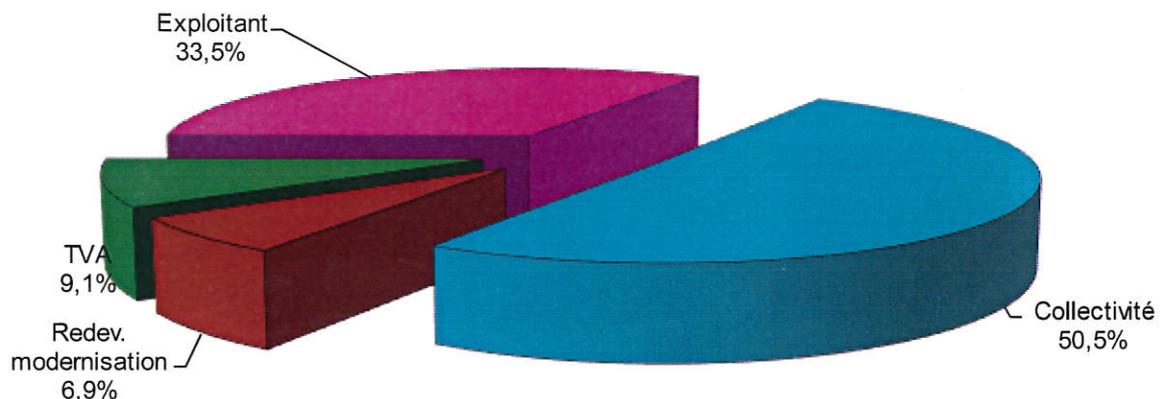
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	0,00	104,74	
Collectivité	248,75	158,01	-36,48 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60	21,60	0,00 %
TVA	27,04	28,44	+5,18 %
Total [€ TTC]	297,39	312,79	+5,18 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+5,63 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,61 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation**

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	40,00	
Part proportionnelle [€/m ³]	le m ³	0,000	0,5395	
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	71,51	32,79	-54,15 %
Part proportionnelle [€/m ³]	le m ³	1,5147	1,069	-29,42 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,18	0,18	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

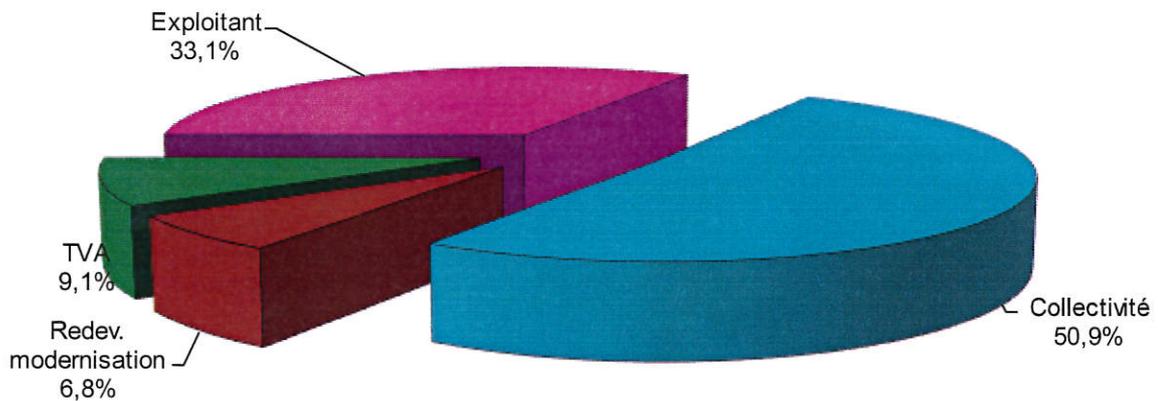
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	0,00	104,74	
Collectivité	253,27	161,07	-36,40 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60	21,60	0,00 %
TVA	27,49	28,74	+4,55 %
Total [€ TTC]	302,36	316,15	+4,56 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+4,95 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,63 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLO

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PLOURIVO

2017

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	40,00	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,000	0,5395	
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	92,04	46,62	-49,35 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,7677	1,2393	-29,89 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,18	0,18	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	0,00	104,74	
Collectivité	304,16	195,34	-35,78 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60	21,60	0,00 %
TVA	32,58	32,17	-1,26 %
Total [€ TTC]	358,34	353,85	-1,25 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-1,34 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,95 €/m³
 0,0029 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLO

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : EX PAIMPOL GOELO (REGIE)2017

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF LANLOUP y compris Redevance modernisation

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	78,57	78,50	-0,09 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,4338	1,567	+9,29 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,18	0,18	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

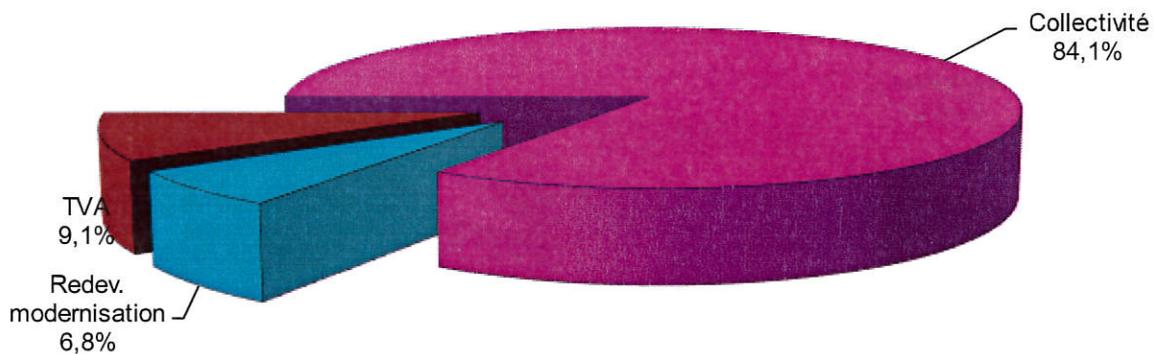
	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	250,63	266,54	+6,35 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60	21,60	0,00 %
TVA	27,22	28,81	+5,84 %
Total [€ TTC]	299,45	316,95	+5,84 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+6,35 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :2,64 €/m³Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF YVIAS y compris**
Redevance modernisation

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	74,42	75,71	+1,73 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,4996	1,6113	+7,45 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,18	0,18	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

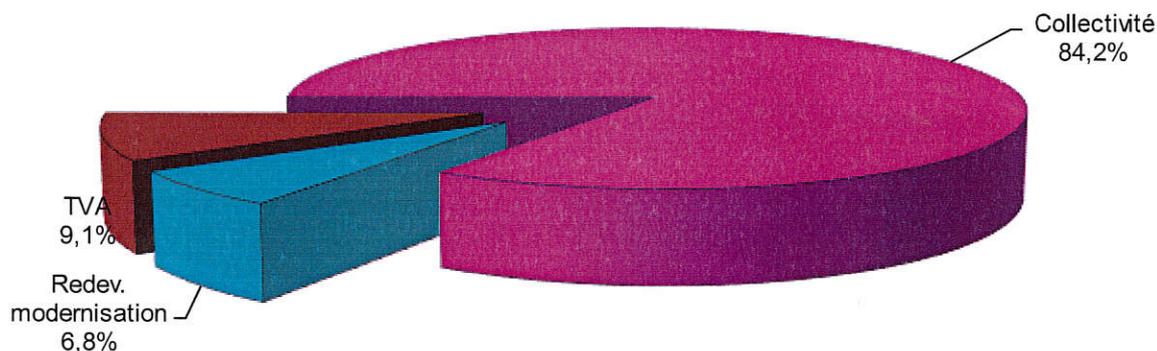
• *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	254,37	269,07	+5,78 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60	21,60	0,00 %
TVA	27,60	29,07	+5,33 %
Total [€ TTC]	303,57	319,74	+5,33 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+5,78 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,66 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0027 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLO

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : EX PAIMPOL GOELO (REGIE)2017

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF LANLEFF y compris Redevance modernisation

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité	Part Fixe [€ HT/an]		76,81	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]		1,805	
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte		0,18	
	TVA		10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

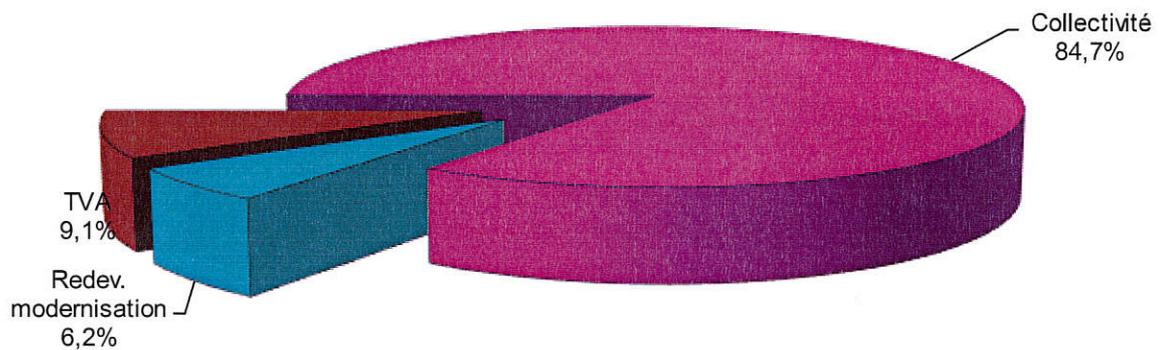
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité		293,41	
Redevance de modernisation des réseaux de collecte		21,60	
TVA		31,50	
Total [€ TTC]		346,51	

Variation COLLECTIVITE
(HT)

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,89 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0029 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

● *Recettes de la collectivité (toutes communes)*

	2016	2017	Variation 2016-2017
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	996 207,31 €	1 060 067,12 €	6,02%
dont abonnements	323 498,62 €	302 125,05 €	-7,07%
Recettes matières de vidange STEP Paimpol	4 186,00 €	4 830,14 €	13,34%
Régularisations (+/-)	- 11 695,60 €	-11 312,06 €	-3,39%
Total recettes liées à la facturation des abonnés	988 697,71 €	1 053 585,20 €	6,16%

● *Recettes de l'exploitant (contrats DSP de Paimpol, Ploubazlanec et Plouézec)*

	2016	2017	Variation 2016-2017
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	685 118,65 €	691 543,57 €	0,93%
dont abonnements	227 521,79 €	229 926,76 €	1,05%
Recettes matières de vidange STEP Paimpol	22 581,68 €	25 598,33 €	11,78%
Régularisations (+/-)	- 8 489,84 €	-8 861,62 €	4,19%
Total recettes liées à la facturation des abonnés	699 210,49 €	708 280,28 €	1,28%

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013).

De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	5
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
	TOTAL	120	85

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2016	2017	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0 %

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Extensions de réseaux	603 000 €
Renouvellement et réhabilitation de réseaux et branchements	850 000 €
Mise en séparatif	130 250 €
Création d'une station d'épuration à Lanleff	154 997 €

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	4 781 319,39 €	NR
Remboursements au cours de l'exercice	378 643,35 €	NR
dont en intérêts	109 627,31 €	NR
dont en capital	269 016,04 €	NR

Global GP3A :

	2017
Encours de la dette au 31 décembre	5 102 074,47
Remboursements au cours de l'exercice	453 107,58
dont en intérêts	124 978,68
dont en capital	328 128,90

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	672 483,95 €	642 447,28 €	671 723,91 €	NR

Global GP3A

	2017
Montant de la dotation aux amortissements	1 356 989,17 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS
D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER
ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU
SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
Extensions de réseau	0 €
Renouvellement et réhabilitation de réseaux et branchements	803 000 €
Schéma directeur à l'échelle de GP3A	300 000 €
Réhabilitation de la station d'épuration de Pléhédel	800 000 €
Etude de capacités de transferts de tous les postes de relèvement et des capacités des bâches tampon à créer	30 370 €
Curage de la lagune d'Yvias	

■ **Prix global de l'eau et de l'assainissement**

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120 m³.

■ **PRIX GLOBAL : PAIMPOL**

Eau potable	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : de la commune

**Prix global eau potable + assainissement collectif
 pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	106,88 €	112,36 €	+5,13 %
de l'assainissement collectif	121,66 €	104,74 €	-13,91 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	126,24 €	127,90 €	+1,31 %
pour l'assainissement collectif	149,98 €	174,89 €	+16,61 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	21,60 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,46 €	15,85 €	+2,54 %
pour l'assainissement collectif	29,32 €	30,12 €	+2,72 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	296,58 €	304,11 €	+2,54 %
pour l'assainissement collectif	322,56 €	331,35 €	+2,72 %
TOTAL TTC GLOBAL	619,15 €	635,47 €	+2,64 %

■ **PRIX GLOBAL : PLOUBAZLANEC**

Eau potable	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : de la commune

**Prix global eau potable + assainissement collectif
 pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	106,88 €	112,36 €	+5,13 %
de l'assainissement collectif	105,20 €	104,74 €	-0,44 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	126,24 €	127,90 €	+1,31 %
pour l'assainissement collectif	182,99 €	185,44 €	+1,34 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	21,60 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,46 €	15,85 €	+2,54 %
pour l'assainissement collectif	30,98 €	31,18 €	+0,64 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	296,58 €	304,11 €	+2,54 %
pour l'assainissement collectif	340,77 €	342,96 €	+0,64 %
TOTAL TTC GLOBAL	637,35 €	647,07 €	+1,53 %

■ **PRIX GLOBAL : PLOUEZEC**

Envoyé en préfecture le 21/12/2018
 Reçu en préfecture le 21/12/2018
 Affiché le
 ID : 022-200067981-20181217-D20181215B-DE

Eau potable	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : de la commune

**Prix global eau potable + assainissement collectif
 pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	106,88 €	112,36 €	+5,13 %
de l'assainissement collectif	167,75 €	104,74 €	-37,56 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	126,24 €	127,90 €	+1,31 %
pour l'assainissement collectif	134,38 €	194,91 €	+45,04 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	21,60 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,46 €	15,85 €	+2,54 %
pour l'assainissement collectif	32,37 €	32,13 €	-0,77 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	296,58 €	304,11 €	+2,54 %
pour l'assainissement collectif	356,10 €	353,38 €	-0,77 %
TOTAL TTC GLOBAL	652,68 €	657,49 €	+0,74 %

■ **PRIX GLOBAL : KERFOT**

Envoyé en préfecture le 21/12/2018
 Reçu en préfecture le 21/12/2018
 Affiché le
 ID : 022-200067981-20181217-D20181215B-DE

Eau potable	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : de la commune

**Prix global eau potable + assainissement collectif
 pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	106,88 €	112,36 €	+5,13 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	104,74 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	126,24 €	127,90 €	+1,31 %
pour l'assainissement collectif	248,75 €	158,01 €	-36,48 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	21,60 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,46 €	15,85 €	+2,54 %
pour l'assainissement collectif	27,04 €	28,44 €	+5,18 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	296,58 €	304,11 €	+2,54 %
pour l'assainissement collectif	297,39 €	312,79 €	+5,18 %
TOTAL TTC GLOBAL	593,97 €	616,90 €	+3,86 %

■ **PRIX GLOBAL : PLEHEDEL**

Envoyé en préfecture le 21/12/2018
 Reçu en préfecture le 21/12/2018
 Affiché le
 ID : 022-200067981-20181217-D20181215B-DE

Eau potable	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : de la commune

**Prix global eau potable + assainissement collectif
 pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	106,88 €	112,36 €	+5,13 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	104,74 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	126,24 €	127,90 €	+1,31 %
pour l'assainissement collectif	253,27 €	161,07 €	-36,40 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	21,60 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,46 €	15,85 €	+2,54 %
pour l'assainissement collectif	27,49 €	28,74 €	+4,56 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	296,58 €	304,11 €	+2,54 %
pour l'assainissement collectif	302,36 €	316,15 €	+4,56 %
TOTAL TTC GLOBAL	598,94 €	620,27 €	+3,56 %

■ **PRIX GLOBAL : PLOURIVO**

Envoyé en préfecture le 21/12/2018
 Reçu en préfecture le 21/12/2018
 Affiché le
 ID : 022-200067981-20181217-D20181215B-DE

Eau potable	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : de la commune

**Prix global eau potable + assainissement collectif
 pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	106,88 €	112,36 €	+5,13 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	104,74 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	126,24 €	127,90 €	+1,31 %
pour l'assainissement collectif	304,16 €	195,34 €	-35,78 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	21,60 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,46 €	15,85 €	+2,54 %
pour l'assainissement collectif	32,58 €	32,17 €	-1,25 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	296,58 €	304,11 €	+2,54 %
pour l'assainissement collectif	358,34 €	353,85 €	-1,25 %
TOTAL TTC GLOBAL	654,92 €	657,96 €	+0,46 %

■ **PRIX GLOBAL : LANLOUP**

Envoyé en préfecture le 21/12/2018
 Reçu en préfecture le 21/12/2018
 Affiché le
 ID : 022-200067981-20181217-D20181215B-DE

Eau potable	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, régie, Tarif domestique : LANLOUP

**Prix global eau potable + assainissement collectif
 pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	106,88 €	112,36 €	+5,13 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	126,24 €	127,90 €	+1,31 %
pour l'assainissement collectif	250,63 €	266,54 €	+6,35 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	21,60 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,46 €	15,85 €	+2,54 %
pour l'assainissement collectif	27,22 €	28,81 €	+5,84 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	296,58 €	304,11 €	+2,54 %
pour l'assainissement collectif	299,45 €	316,95 €	+5,84 %
TOTAL TTC GLOBAL	596,03 €	621,07 €	+4,20 %

■ **PRIX GLOBAL : YVIAS**

Eau potable	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, régie, Tarif domestique : YVIAS

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	106,88 €	112,36 €	+5,13 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	126,24 €	127,90 €	+1,31 %
pour l'assainissement collectif	254,37 €	269,07 €	+5,78 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	21,60 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,46 €	15,85 €	+2,54 %
pour l'assainissement collectif	27,60 €	29,07 €	+5,33 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	296,58 €	304,11 €	+2,54 %
pour l'assainissement collectif	303,57 €	319,74 €	+5,33 %
TOTAL TTC GLOBAL	600,15 €	623,85 €	+3,95 %

■ **PRIX GLOBAL : LANLEFF**

Eau potable	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, affermage du 01/01/2018 avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE, Tarif domestique : du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION, régie, Tarif domestique : LANLEFF

**Prix global eau potable + assainissement collectif
 pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant du service d'eau potable de l'assainissement collectif	106,88 €	112,36 € 0,00 €	+5,13 %
Part de la collectivité pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	126,24 €	127,90 € 293,41 €	+1,31 %
Agence de l'eau Redevance de pollution domestique Redevance de modernisation des réseaux de collecte	36,00 €	36,00 € 21,60 €	0,00 %
Autre tiers pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	12,00 €	12,00 € 0,00 €	0,00 %
TVA pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	15,46 €	15,85 € 31,50 €	+2,54 %
Total TTC pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	296,58 €	304,11 € 346,51 €	+2,54 %
TOTAL TTC GLOBAL		650,63 €	